DÉPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHÔNE

22/0320/MG

DGA AG
Direction de l'Achat Public
Service Achats Marchés Moyens Généraux

Objet : Décision du représentant du pouvoir adjudicateur concernant l'accord cadre pour la fourniture et la livraison de pièces détachées et prestations de maintenance de poids lourds de marque Renault Trucks ou équivalent pour les besoins du conseil départemental- Lot 3 SECTEUR ARLES (2022-0320).

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3221-11,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération n° 5 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 1er juillet 2021 donnant, notamment en vertu de l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales, délégation de compétence à madame la présidente du Conseil départemental en matière de marchés publics,
Vu l'arrêté n° 2021-004 du 19 juillet 2021 de Madame la Présidente du Conseil départemental donnant délégation de fonction à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Conseiller départemental, en matière de marchés publics et délégations de service public,
Vu l'avis d'appel public à concurrence émis le 1er juillet 2022, relatif à l'accord cadre pour la fourniture et la livraison de pièces détachées et prestations de maintenance de poids lourds de marque Renault Trucks ou équivalent pour les besoins du conseil départemental- Lot 3,
Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres, établi par la direction de l'achat public et la direction des routes et des ports,
Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 24 novembre 2022,

Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres présenté à la commission d'appel d'offres consultée,

DECIDE :

Article 1 :
- De déclarer recevable, la candidature de RENAULT TRUCKS PROVENCE,
- De déclarer régulière, l'offre de RENAULT TRUCKS PROVENCE,
- De classer les offres régulières, acceptables et appropriées de la façon suivante, en appliquant les critères d'attribution comme exposé dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres :
  *première, l'offre de RENAULT TRUCKS PROVENCE

Article 2 :
Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles et transmise au contrôle de légalité.

Fait à Marseille, le 24/11/2022

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Conseiller départementale déléguée aux marchés publics
et aux délégations de service public

Lucien LIMOUSIN

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20221201-SAM-MG22_28334-CC
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022

Publication : 07-12-2022